

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Présentation
Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD), UN DOCUMENT POLITIQUE ET STRATEGIQUE



Aménagement de l'espace



Urbanisme



Equipements



Habitat



Transports et déplacements



Equipement commercial



Développement économique



Loisirs



Paysages



Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers



Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques



Développement des communications numériques

LE PADD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OLMES

Axe 1 : Un nouvel élan économique depuis la désindustrialisation du Pays d'Olmes

Axe 2 : Une richesse environnementale et paysagère unique à préserver entre Plantaurel et Pyrénées

Axe 3 : Un développement urbain innovant et ambitieux : priorité à la densification et au « recyclage » des zones urbanisées!

Axe 4 : Un territoire en quête d'autonomie : repenser les pratiques des habitants et le fonctionnement du territoire de demain

AXE 1 : UN NOUVEL ÉLAN ÉCONOMIQUE DEPUIS LA DÉSINDUSTRIALISATION DU PAYS D'OLMES

Conforter les pôles d'activités existants du territoire

- > Réaménager/optimiser/renforcer et restructurer les zones d'activités actuelles
- > Continuer l'accueil d'artisans et de professions libérales
- > Encourager et organiser l'exploitation forestière
- > Soutenir l'activité agricole du Pays d'Olmès



Affirmer une stratégie commerciale

- > Maintenir le commerce dans les centres-bourgs et faciliter son développement
- > Limiter l'extension des zones commerciales existantes à une offre différenciée
- > Affirmer la place de l'offre en circuits courts existante et l'inscrire dans la stratégie commerciale globale du Pays d'Olmes
- > Compléter l'offre commerciale dans un souci d'équilibre territorial

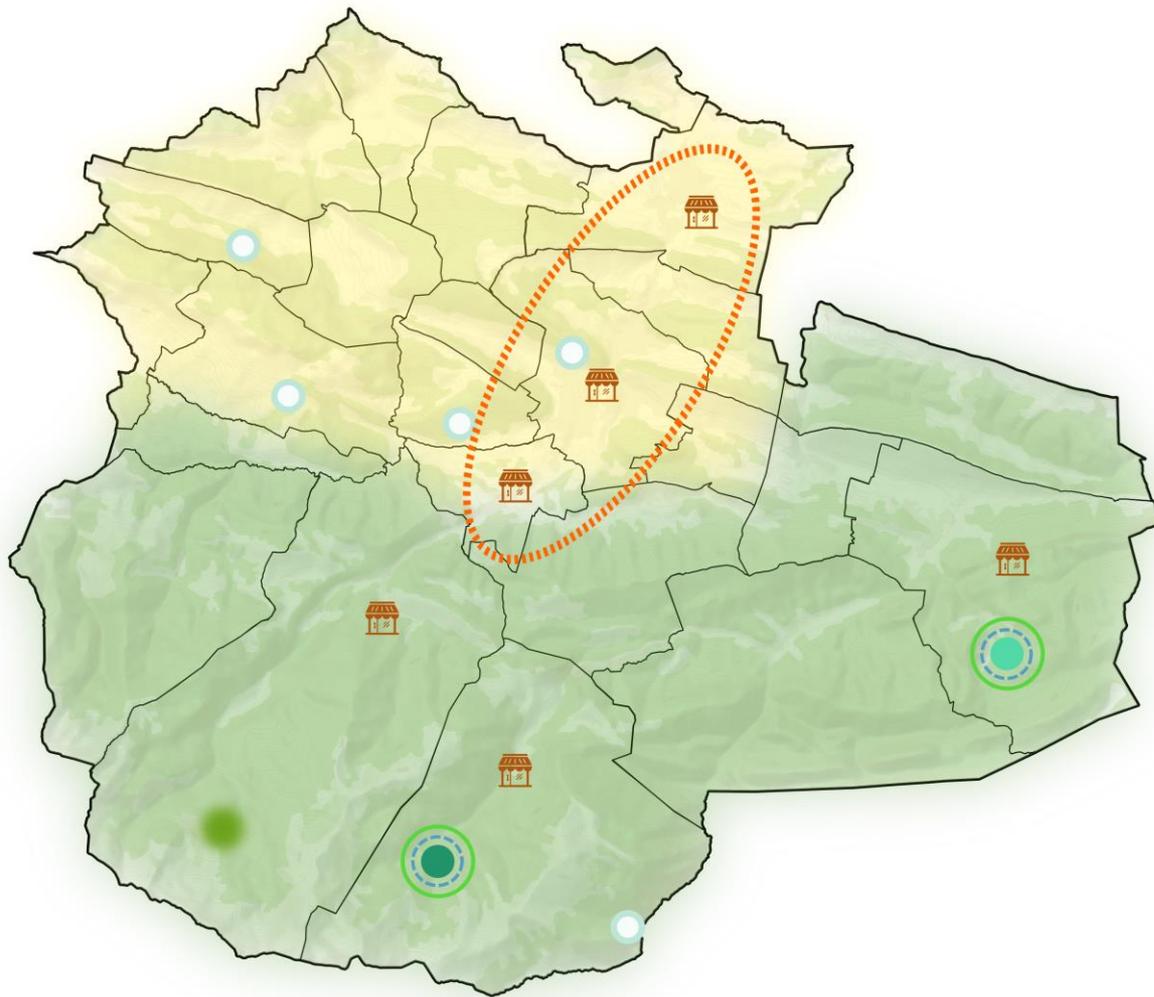


Une nouvelle ère touristique en Pays d'Olmes

- > Promouvoir les sites emblématiques du Pays d'Olmes
- > Faire valoir la présence d'autres sites touristiques remarquables
- > Mettre en lumière les éléments vernaculaires du Pays d'Olmes comme outils de production touristique territoriale
- > Affirmer la randonnée pédestre comme vecteur de découverte du territoire
- > Organiser le territoire pour répondre aux pratiques ludiques existantes
- > Fixer les touristes avec une offre en accueil touristique complétée

Continuer le déploiement de la fibre optique





-  Château de Montségur à valoriser
-  Fontaine de Fontestorbes à valoriser
-  Sites secondaires du territoire à valoriser : Gorges de Péreille, château de Roquefixade, Cascades de Roquefort les Cascades, Gorges de la Frau à Montségur et Musée du Textile à Lavelanet
-  Renforcement et requalification paysagère de la station des Monts d'Olmes
-  Anticiper l'aménagement des abords de ces lieux touristiques majeurs du territoire
-  Aménagement d'espace de stationnement adapté
-  Renforcer le commerce existant dans les centres-bourgs
-  Maintenir les commerces dans cet espace pour limiter la vacance et leur déplacement
-  Espace où l'activité agricole est dominante, à maintenir et dynamiser
-  Espace où l'activité forestière est dominante, à maintenir et dynamiser



AXE 2 : UNE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE UNIQUE A PRESERVER ENTRE PLANTAUREL ET PYRENEES

Préserver la trame verte et bleue du Pays d'Olmes

- > Préserver les cours d'eau et leurs abords ainsi que les milieux aquatiques
- > Préserver les continuités écologiques du territoire particulièrement préservées
- > Préserver les espaces naturels boisés
- > Tenir compte des espaces naturels remarquables du Pays d'Olmes



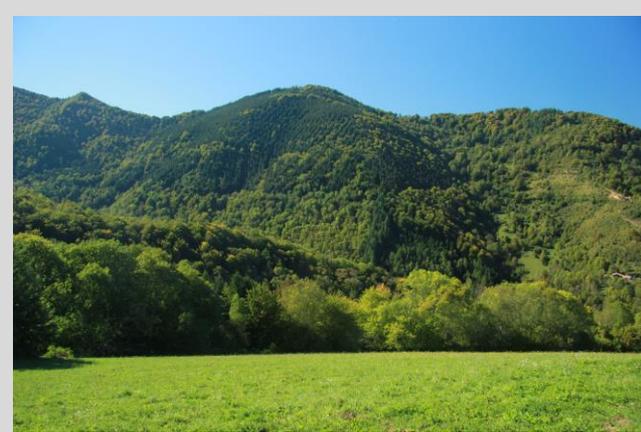
Valoriser les marqueurs du paysage singulier du territoire

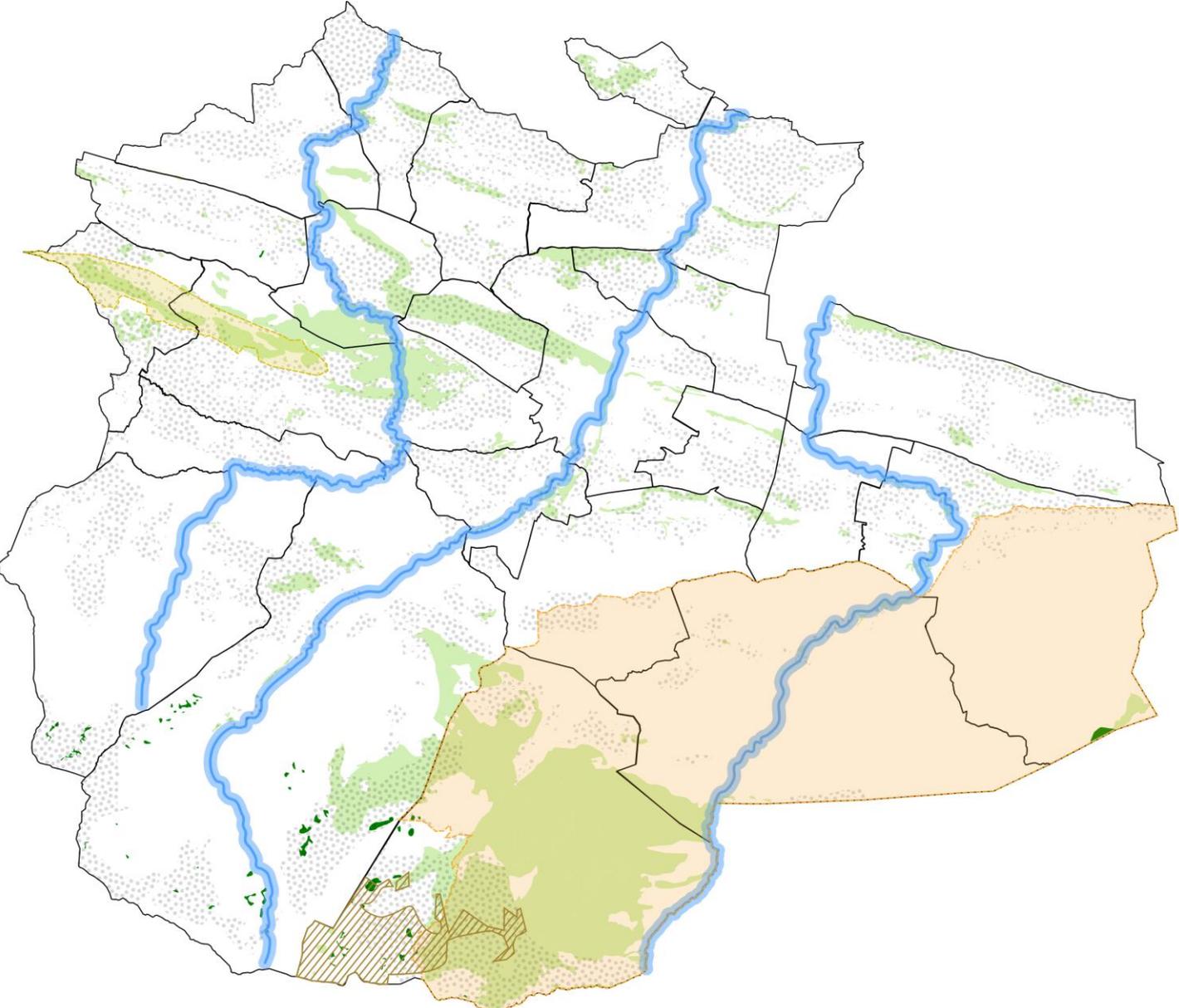
- > Aménager les abords des cours d'eau
- > Encourager l'intégration des constructions dans le paysage
- > Valoriser l'agriculture comme marqueur paysager du territoire



Affirmer le développement durable du territoire

- > Encourager le développement des énergies renouvelables
- > Un projet végétal adapté au territoire
- > Tenir compte du caractère montagneux du Pays d'Olmes
- > Prendre en compte les aléas naturels du Pays d'Olmes



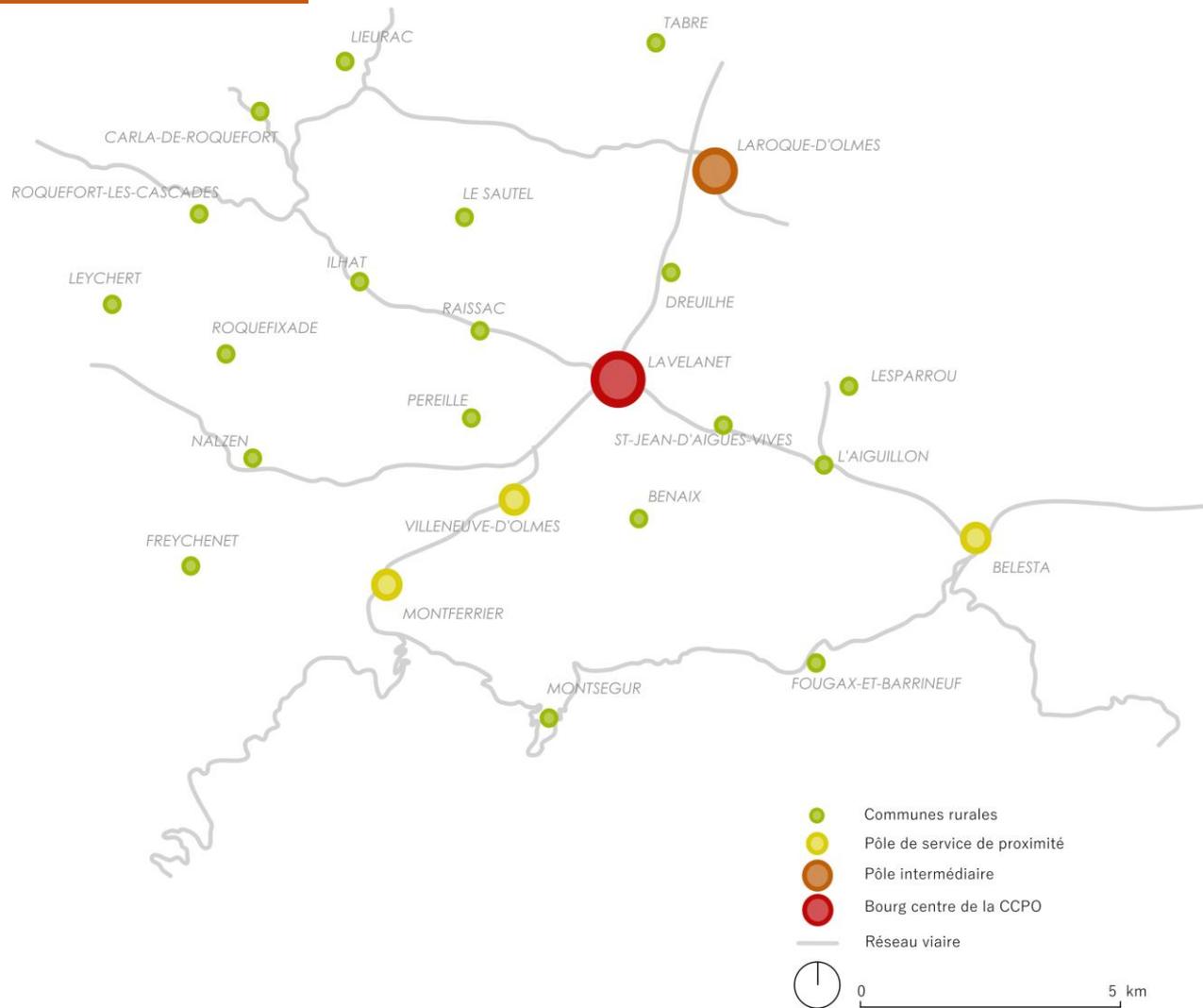


-  Principaux cours d'eau structurant à préserver
 -  Espaces agricoles du territoire à conserver
 -  Espaces à fort enjeux environnementaux à prendre en compte dans le PLUi
 -  Espaces à très fort enjeux environnementaux à prendre en compte dans le PLUi
 -  Réserve du St Barthélémy à conforter et valoriser
 -  Natura 2000 (directive oiseaux) à préserver
 -  Natura 2000 (directive habitat) à préserver
- 

AXE 3 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN INNOVANT ET AMBITIEUX : PRIORITE A LA DENSIFICATION ET AU « RECYCLAGE » DES ZONES URBANISEES !

Valoriser les marqueurs du paysage singulier du territoire

> Accueil de population : Non, le Pays d'Olmes n'est pas mort



Le nouveau modèle de développement urbain du Pays d'Olmes

- > Densification, requalification et réinvestissement
- > Une programmation en matière de logements adaptée pour la population
- > Un mode de construction durable et économe



Inscrire l'urbanisation du territoire dans le 21^{ème} siècle

- > Encourager l'écoconstruction
- > Affirmer un caractère local d'un point de vue architectural et définir une cohérence d'ensemble dans le développement urbain
- > Préserver le caractère rural du territoire



AXE 4 : UN TERRITOIRE EN QUETE D'AUTONOMIE : REPENSER LES PRATIQUES DES HABITANTS ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Valoriser et aménager les espaces de vie du quotidien

Vers une réappropriation progressive des friches industrielles

Prévoir des déplacements intracommunautaires sécurisés et de qualité

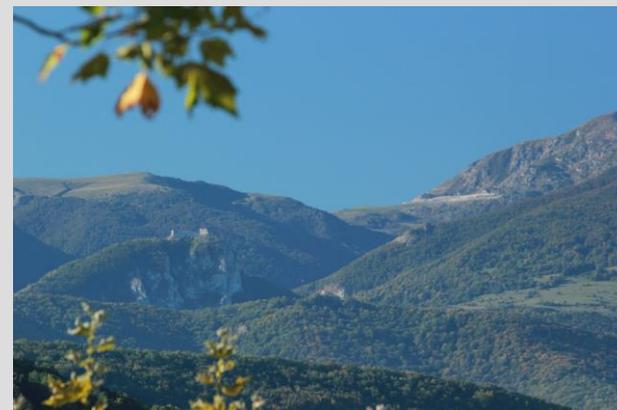
- > Développer les mobilités douces sur le territoire et sécuriser le réseau routier
- > Promouvoir les alternatives à la voiture particulière
- > Poursuivre l'installation de bornes de rechargement électrique sur le territoire

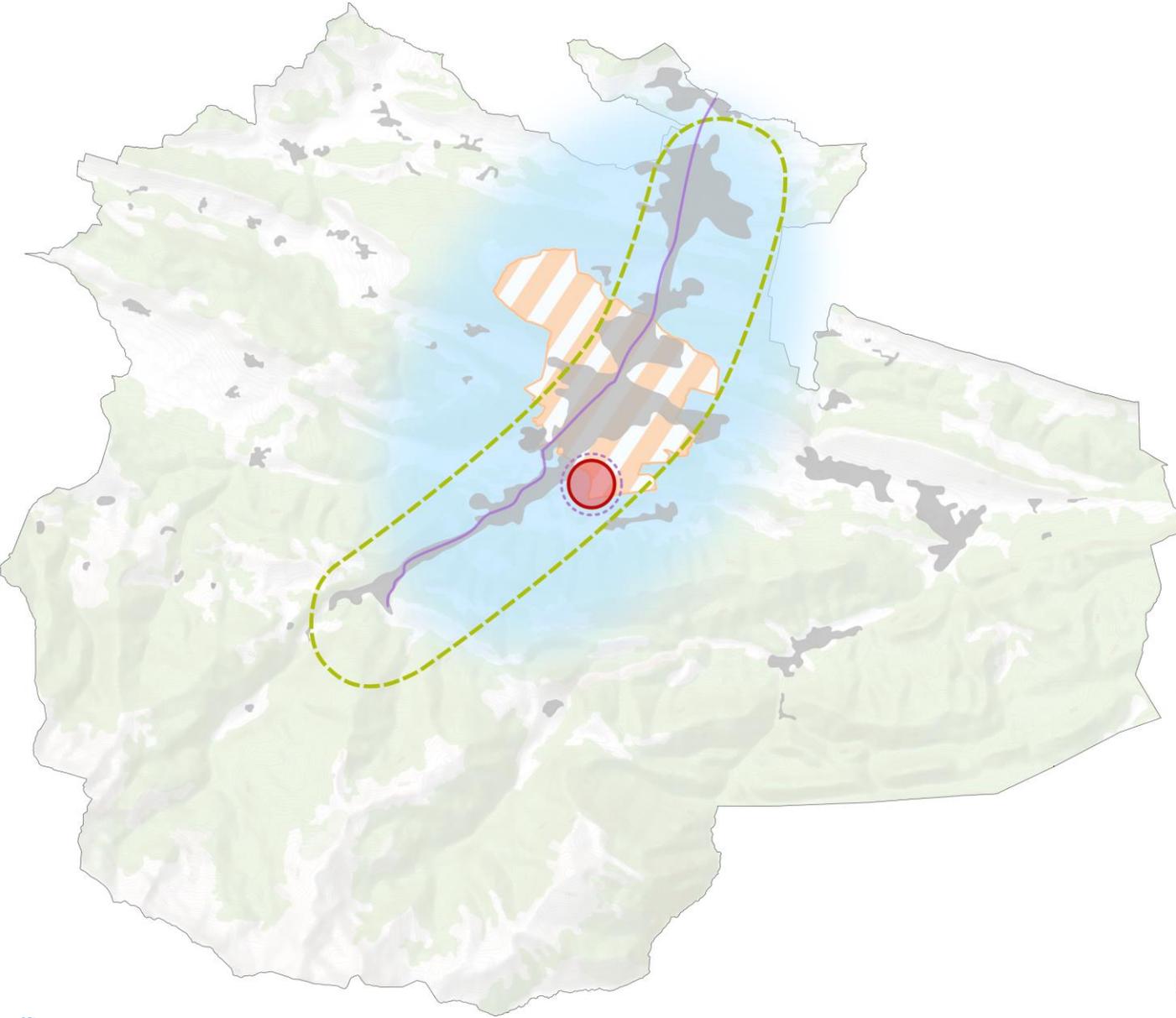


Pallier l'éloignement du territoire en répondant aux besoins des habitants en matière d'équipements

- > L'installation du nouvel hôpital, un véritable projet urbain au cœur du Pays d'Olmes
- > Permettre à la population de s'épanouir sur le territoire
- > Développer des équipements sportifs structurants
- > Valoriser le tissu culturel du Pays d'Olmes
- > Permettre la création d'emplois en Pays d'Olmes

Définir les conditions de mise en œuvre du projet Lavelanet 2050





-  Trame urbaine à conforter : restructurer les zones urbaines par la création et le réaménagement des espaces publics
 -  Repenser les mobilités sur le territoire : renforcer la pratique des mobilités douces
 -  Zone d'implantation privilégiée pour l'implantation d'une piscine
 -  Prise en compte du projet urbain Lavelanet 2050
 -  Réappropriation des friches industrielles du territoire
 -  Lieu d'implantation de l'hôpital et de la gendarmerie : nouvel espace structurant pour le territoire
 -  Connecter ce nouvel espace au fonctionnement global du territoire, notamment en matière de mobilités
-  0 5 km